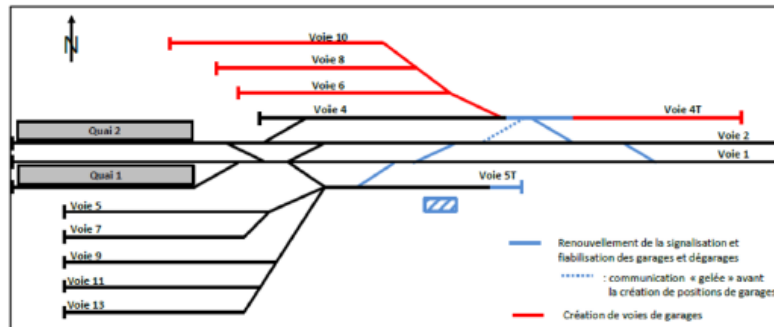


NON A SAINT REMY TRANSFORMEE EN GARE INDUSTRIELLE !

Beaucoup d'entre vous pensent que les travaux en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse sont presque terminés. Détrompez-vous !

Les travaux engagés depuis l'été 2016 par la RATP ne concernent que la première phase du projet (**en bleu** sur le schéma ci-dessous). La seconde phase (**en rouge**) consistera à créer 4 voies de garage supplémentaires. Les travaux pourraient démarrer dès 2019. Or ces installations transformeraient notre gare **en un véritable site industriel, annexe de Massy**.



Une fois en service, comme l'ont montré vos remarques lors de l'enquête publique de Février 2018, ces aménagements :

- Engendreraient de nombreuses nuisances (circulations à vide de nuit, bruit, lumière) que la RATP sous-estime volontairement dans ses rapports,
- Entraîneraient des circulations de trains **sans passagers** jusqu'à Orsay ou Massy. Aucun bénéfice pour les usagers au sud de ces gares,
- Coûteraient près de **30 Millions d'€** (en plus des **33 M€** de la phase 1),
- Nécessiteraient des murs de soutènement allant jusqu'à **6m de hauteur** et auraient un impact environnemental et paysager inacceptable.

La RATP ne tire aucun enseignement de l'accident du 12 Juin 2018

STOPPONS CE PROJET D'EXTENSION DEMESURÉ !

Suite, aux irrégularités constatées dès la phase 1 au regard du code de l'environnement, « Riverains du RER B Saint-Rémy » et l'Union des Amis du Parc ont engagé un recours juridique au Tribunal Administratif qui est toujours en cours. Le collectif soutient financièrement cette première action. Il a par ailleurs engagé un recours gracieux contre la phase 2 cet été, recours rejeté par la RATP.

Pour engager un recours sur le fond, nous avons besoin de votre soutien

Libellez votre chèque à l'ordre de l' « **Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse** », membre du Collectif Pôle Gare. Un reçu fiscal vous sera adressé (66% de votre don sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un soutien de 50 € ne vous coûte que 17 € après déduction fiscale).

Je soussigné (e) _____

Déclare effectuer un don pour le financement du recours contre **le projet RATP en gare de St Rémy lès Chevreuse**

Montant du don : 30 €, 50 €, autre : _____

Date : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Signature : _____